

Liberté Égalité Fraternité

La Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine Rectrice de l'académie de Bordeaux Chancelière des universités d'Aquitaine

Vu le Décret n° 2017-169 du 10 février 2017 relatif au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive et à la formation professionnelle spécialisée ;

Vu l'arrêté du 10 février 2017 relatif à l'organisation de l'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) ;

Vu l'arrêté du 10 février 2017 relatif à l'organisation de la formation professionnelle spécialisée à l'intention des enseignants chargés de la scolarisation des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, de grande difficulté scolaire ou à une maladie

ARRETE

Direction des Examens et concours

DEC 4

Bureau des concours

ARTICLE 1er:

Une session d'examen en vue de l'obtention du Certificat d'Aptitude Professionnelle aux Pratiques de l'Education Inclusive et à la formation professionnelle spécialisée est ouverte dans l'académie de Bordeaux pour la session 2022-2023.

ARTICLE 2:

Le registre d'inscription est ouvert du jeudi 01 décembre 2022 (12h) au vendredi 06 janvier 2023 (12h).

ARTICLE 3:

La date limite de dépôt du dossier professionnel (épreuve 2) est fixée au vendredi 24 mars 2023 (12h).

ARTICLE 4:

Les épreuves se dérouleront en avril, mai et juin 2023.

ARTICLE 5:

Monsieur le Secrétaire Général de l'académie de Bordeaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bordeaux, le 29 novembre 2022

Pour la Rectrice et par délégation Le Secrétaire Général Pour le Secrétaire Général Le Directeur des examens et concours Olivier, HARMEL